



CTSD du 4 septembre 2017
Déclaration du SNU-FSU

Cette rentrée 2017 post-électorale ne déroge pas à la règle, entre sujets polémiques lancés en trompe-l'oeil (méthode de lecture, révision des vacances scolaires...) et effets d'annonces (rentrée en musique...).

Même si deux mesures annoncées ont été mises en place, on est loin, très loin d'une priorité à l'école primaire de la part de notre ministère.

La fin des contrats aidés, même si elle ne touche que partiellement pour l'instant l'Education Nationale avec la non-crédation des postes annoncés pour la rentrée, laisse augurer une dégradation à venir des conditions d'accueil des enfants en situation de handicap.

Pour la première fois notre département commence l'année en grand déficit de personnel. Déficit qui aurait pu être facilement comblé par le recours à la liste complémentaire (ouverte sur l'académie et très loin d'être épuisée).

Les décharges de directions et les compléments de temps partiels auraient ainsi été pourvus sans avoir recours aux titulaires remplaçants, qui sont déjà pour beaucoup (voire tous dans certaines circonscriptions) mobilisés à l'année. Ceci aurait aussi permis d'avoir des personnels stagiaires formés en alternance.

Au lieu de cela le choix a été fait de recruter des personnels contractuels, pour des missions de remplacement, dans les villes uniquement. Ce qui crée des inégalités de traitement entre écoles urbaines (qui pourront espérer avoir des remplaçants) et écoles rurales (où les enseignants devront souvent se répartir les élèves).

Autre dégradation de cette rentrée : la mise en place des CP à 12 élèves en éducation prioritaire, qui pénalise l'ensemble des élèves et des enseignants de REP +, puisqu'elle les prive des maîtres supplémentaires qui intervenaient dans toutes les classes et sont désormais affectés dans les seules classes de CP.

Côté paritarisme, pour la deuxième année consécutive, le rôle des instances est nié. Des personnels ont été nommés en CAPD sur des postes jamais officiellement créés en CTSD. Un poste a même trouvé preneur sans être validé en CAPD.

De même, les décisions en matière de carte scolaire de rentrée ont été prises en amont du CTSD, afin de pouvoir affecter le personnel sur les ouvertures éventuelles de classes. Quant à ces affectations, elles ont été annoncées aux personnes avant la CAPD, sous réserve de validation par celle-ci. Nous demandons le retour pour l'année à venir d'une CAPD placée à l'issue du CTSD de rentrée, afin que les instances soient des lieux de discussion et non de simples chambres d'enregistrement.

Nous espérons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous saurez redonner aux instances leur rôle de lieu d'échange et de débats. De notre côté, nous continuerons à prendre notre place dans tout échange permettant d'améliorer les conditions de travail des enseignants et de bâtir l'école de la réussite pour tous les élèves.